

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. LANDREAU T. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. AUDOUIT M. TESSIER L. BERNIER T. GEAIS J. FARDEAU-FUZEAU M. LEROUX J.

Excusée : BROSSEAU H.

OGEC – CONTRAT D'ASSOCIATION

Le conseil municipal fixe le montant des crédits alloués à l'OGEC de La Plaine pour 2023 à savoir 702 euros par élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés dans la commune et inscrits à la rentrée scolaire. Compte tenu de l'inscription de 104 élèves, la participation au fonctionnement de l'école privée François Denéchère s'élève 73008 euros pour l'année 2023.

JEU EXTÉRIEUR PARC SAINT PROTAIS

Le jeu extérieur situé Parc Saint Protas présente trop d'anomalies peut être réparé. Le conseil définit son choix du futur jeu extérieur et demande que la société PCV Collectivités présente un nouveau devis.

PROJET RESTAURANT SCOLAIRE / SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle le projet de restructuration de la salle des fêtes et la construction du restaurant scolaire dont le coût s'élève à 1103100 euros HT. Elle précise que ce projet pourrait bénéficier une subvention de l'État au titre du DSIL 2023 pour la création de bâtiments scolaires et la rénovation énergétique. Le conseil sollicite une subvention au titre du Développement de Soutien à l'Investissement Local 2023 à hauteur de 88585 euros.

En ce qui concerne le marché public, le délai de dépôt des offres sera prolongé d'une quinzaine de jours pour permettre à plus d'entreprises de répondre.

LOTISSEMENT D'HABITATIONS « IMPASSE DES JARDINS »

Le prix de vente sera fixé pour chaque parcelle et non pas à partir du m², car certaines parcelles auront un bâti existant. Après la réalisation des différentes acquisitions, il y aura lieu de procéder à un échange de terrain afin de retrouver un périmètre homogène du lotissement. Il a été décidé que les constructions seront uniquement de plein pied. Le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau présentera prochainement les esquisses du plan parcellaire.

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – RUE DU COMMERCE

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée de l'agglomération (coté YZERNAY) dont le coût est estimé à 80140,95 euros HT, et indique la possibilité de solliciter une subvention auprès des services de l'État dans le cadre de la DETR. Le conseil sollicite une subvention dans le cadre de la DETR à hauteur de 28049.33 euros, soit 35% du montant HT.

En analysant le devis de l'entreprise BOUCHET de Vezins, Michel CHIRON a observé que des surfaces pouvaient être rectifiées. Ainsi l'entreprise a fourni un devis moins élevé. S'agissant d'une Route Départementale, le Département a revu ses exigences pour la réalisation d'un enrobé.

JARDINS PARTAGÉS

Les jardins partagés étaient destinés aux habitants de la rue des Tulipiers, et il n'était pas demandé de loyer. Dernièrement, des personnes habitant la commune ont présenté une demande de jardins. Il serait bon de réfléchir à l'élaboration d'un règlement, d'une convention et de fixer le montant du loyer.

SERVICE ANIMATION ET LIEN SOCIAL « PRÉSENCE BOC'AGE »

Madame le Maire rappelle que seules les communes de La Plaine et Somloire adhéraient au service « Présence Boc'Age ». La commune d'Yzernay ayant manifesté son intention d'adhérer à ce service, il y a lieu de signer une nouvelle convention.

ASSOCIATION BOC'EN BULLE

Depuis le 3 janvier, Mme Camille BARBE-PITON a été recrutée en qualité d'animatrice, son bureau est situé à Yzernay et tiendra des permanences dans chaque commune. L'objectif est de remobiliser les jeunes de la « Passerelle » et relancer le foyer des jeunes. Le 23 janvier prochain, une réunion est prévue avec l'ensemble des animateurs, des élus et des responsables d'associations

BAREME DE L'ARBRE

La commune de La Plaine possède un patrimoine arboré d'environ 150 sujets, qu'elle gère et dont elle assure la pérennité et le développement. Les arbres sont trop souvent abîmés ou altérés par l'évolution des infrastructures et des aménagements. En particulier, en cas de travaux à proximité des arbres, les risques de dégradations sont donc importants, tant en termes de santé, longévité et stabilité.

Considérant l'intérêt à protéger et conserver le patrimoine arboré de la commune, le conseil décide d'approuver le dispositif de « barème de l'arbre » définissant les modalités techniques de protection et de conservation du patrimoine arboré de la commune et permettant notamment de déterminer la valeur financière d'un arbre en cas de dégradation.

AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement rue de La Frairie, rue Jeanne d'Arc et rue des Lilas seront exécutés par l'entreprise BOUCHET TP pour le compte de l'Agglomération du Choletais, à compter du 30 janvier 2023 pour une durée de 3 mois.

Michel CHIRON précise que les travaux de taillage des haies a été effectué en décembre dernier.

L'Agglomération du Choletais propose de fournir à toutes les écoles, une mallette pédagogique sur le thème de l'eau, et qu'il est possible de solliciter l'intervention d'un ambassadeur recruté par l'AdC.

LOCATION SALLE DU PARC - TARIFS 2023

La salle du Parc peut être louée jusqu'au 10 avril 2023, le conseil fixe le tarif de location à 110 euros par jour de location.

LOYER DE LA BOULANGERIE EPICERIE

Le conseil fixe le loyer mensuel du local boulangerie-épicerie au prix de 384,57 euros HT pour l'année 2023. Ce dernier est indexé suivant la variation de l'indice national trimestriel des loyers commerciaux.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme et M. Stéphane LUCAS, lesquels font part de difficultés financières liées à l'augmentation du coût de l'énergie (électricité) et à la prise en charge de gros travaux de réparations prévues au bail. Ils précisent qu'ils pourraient être amenés à cesser toute activité d'ici quelques semaines. Le conseil décide de ne pas mettre en recouvrement les quatre premières mensualités de loyer pour l'année 2023.

BATIMENTS

Pour la salle de sports, un devis est signé avec la Société NOUANSPOUR pour la réparation et vérification des câbles qui soutiennent les panneaux de basket. Il sera nécessaire de prévoir le remplacement des trappes de désenfumage car la matière les composant est détériorée par les rayons du soleil et de la lune.
Dans la petite sacristie de l'église, une intervention sera nécessaire pour réparer une partie du plafond effondré.

DIVERS

Bulletin municipal

La distribution du bulletin municipal a été réalisée par les jeunes de la « Passerelle »

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du maire est fixée le 15 janvier 2023 à partir de 11h00, à la salle de sports. Tous les plainais sont invités à cette manifestation, qui sera marquée par la remise de médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale qui sera remise à M. Jean-Luc COMBE (maire honoraire) et M. Michel CHIRON.

Ateliers numériques

Mme FALLEMPIN d'ANJOU NUMERIQUE proposera des permanences relatives au numérique à partir de février jusqu'en mai 2023.

Prochaines réunions en 2023 : 13 février – 13 mars – 11 avril